

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 08 JUILLET 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
le 08 juillet,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 02 juillet 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BENABDESLAM, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET
Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
M. MARCEAU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la Commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme, rappelle que le bureau communautaire en date du 13/05/2025 a été l'occasion de bénéficier d'une présentation de l'Etablissement Public Foncier Auvergne, de ses objectifs et de son fonctionnement.

n° 20250708_D_075

Commission :
Aménagement du
Territoire,
Environnement,
Habitat et Tourisme

Objet : Etablissement
Public Foncier (EPF)
Auvergne : Adhésion

Il s'agit d'un établissement public dédié à l'accompagnement des collectivités pour aménager le territoire grâce à la maîtrise du foncier.

Cet Etablissement peut agir dans cinq domaines : Habitat logement, Renouvellement urbain et revitalisation de centre-bourg, Développement économique et touristique, Equipement publics et service, Préservation de la ressource environnementale.

L'activité principale de l'EPF consiste à porter le foncier des collectivités par un mécanisme d'achat puis de revente à la collectivité. L'établissement restant propriétaire du foncier dans l'intermédiaire.

L'adhésion de l'EPCI à l'EPF permet également aux communes de solliciter en direct et pour leur compte l'EPF. Accompagné d'un service juridique, d'un service de négociation foncière et d'ingénierie du patrimoine, l'EPF peut accompagner des acquisitions simples à très complexes et se charge de porter l'ensemble de l'opération selon les modalités préalablement définies avec l'EPCI ou la commune concernée. Il peut également évaluer le montant du projet ou du foncier et accompagner à la prise de décision. Au bout de 10 ans (ou exceptionnellement 15) et après paiement des annuités, le foncier revient à l'EPCI. L'EPF est en mesure de porter un projet jusqu'à la phase de proto aménagement (dépollution, démolition, remise à zéro d'un terrain à bâtir par exemple selon les besoins définis en amont).

L'adhésion à l'EPF est financée par la TSE : une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties ainsi que la cotisation foncière des entreprises. La validation de l'adhésion de l'EPCI à l'EPF passe donc par l'adoption de cette taxe.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Il ajoute que lors du prochain conseil communautaire seront désigner, pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF Auvergne 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion à l'EPF Auvergne
- Approuve les statuts
- Accepte la mise en place de la TSE sur le territoire de la Communauté de Communes

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

AR Prefecture

043-244301131-20250708-20250708_D_075-DE
Reçu le 11/07/2025

La Secrétaire de séance

Julie TARERAT

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET

